

8 mars 2017

RIST

COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL

Les arrêtés du nouveau régime indemnitaire enfin validés !

FO a été initiateur et porteur du régime indemnitaire simplifié technique (RIST) pour s'opposer au RIFSEEP afin de sécuriser le régime indemnitaire des personnels techniques de la DGAC et obtenir des avancées indemnitaires.

Des retards, essentiellement dus à l'instruction des projets de textes par la Direction du budget (DB) et la Direction générale de la Fonction publique (DGAFP) ont largement pollué les débats entre la DGAC et les OS.

FO a dénoncé ce retard qui constituait une rupture de contrat et mis tout en œuvre pour que ces textes (décret et arrêtés) soient publiés le plus vite possible.

Le décret RIST a été signé et publié fin décembre 2016. Ce décret prévoit la mise place du nouveau régime indemnitaire au 1^{er} juillet 2017 en remplacement de l'actuel.

Les arrêtés indispensables au paiement des primes actuelles et des mesures indemnitaires prévues par le protocole DGAC ont été validés par le guichet unique (budget et Fonction publique) :

- Arrêté d'attribution de la part « fonctions exercées » et de la part « expérience » versées aux ICNA, IESSA, IEEAC et TSEEAC.
- Arrêté de la part « licence européenne » de contrôle versée aux ICNA et TSEEAC.
- Arrêté de la part « études exploitation » versée au IEEAC.
- Arrêté de la part « évolution des qualifications » versée au IESSA.
- Arrêté de la part « qualification et habilitation » versée aux TSEEAC et ICNA.

Désormais, ces textes sont dans le circuit des signatures en vue d'une publication au JO pour permettre la mise en paiement au 1^{er} juillet 2017 des mesures prévues par le protocole DGAC.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

